

Charte nationale du réseau des CPIE

Adoptée en Assemblée générale le 18 juin 2024

1- Un demi-siècle d'engagement pour l'environnement

Le réseau des CPIE, riche de ses 80 associations labellisées et de ses 12 unions régionales, est engagé depuis plus d'un demi-siècle sur le terrain de l'écologie.

Sa dynamique de réseau et le fort sentiment d'appartenance qui caractérise ses membres, se nourrissent tout autant de la diversité de leurs ancrages territoriaux, de leurs histoires associatives, de leurs expériences spécifiques que d'un socle partagé de compétences et de valeurs.

Ainsi, les CPIE se sont progressivement engagés sur un ensemble de champs allant de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, à l'ingénierie de projet, l'animation du dialogue territorial et l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques environnementales, référant leurs actions à des valeurs partagées :

- Un **humanisme** qui impose d'envisager notre avenir en pleine responsabilité, tenant compte de nos interdépendances avec le patrimoine vivant ;
- Les principes fondateurs de l'**Éducation Populaire** : l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice dans une perspective de transformation sociale ;
- Le respect et la protection de **toutes les composantes du vivant**, des écosystèmes et de la qualité de l'environnement physique qui en conditionne l'existence ;
- La **démarche scientifique**, nourrie des travaux de la recherche mais aussi des savoirs de l'expérience, ouverte aux questionnements, processus toujours ouvert de développement des connaissances.

2- Urgence écologique, urgence sociale, urgence démocratique au cœur de la mission des CPIE

Aujourd'hui, en ce XXI^{ème} siècle, se confirme hélas la massive détérioration des conditions de vie sur Terre : diminution continue de la biodiversité, épuisement des ressources, réchauffement climatique, pollutions diffuses, destructions des habitats et de la qualité de vie... A cette urgence environnementale s'ajoute une urgence sociale, tant les populations les plus défavorisées apparaissent aujourd'hui les plus exposées aux risques que sous-tend cette dégradation environnementale.

UNION NATIONALE DES CPIE
Association reconnue d'utilité publique

Dans ce contexte sociétal qui ébranle nos certitudes passées et nos pratiques démocratiques, où l'État cherche sa place et avec lui tous les dépositaires de l'action publique, **la conscience écologique est pourtant là et l'envie d'agir des citoyens aussi**. Elles se heurtent cependant trop souvent aux inerties des enjeux contradictoires et des postures partisans, à la radicalisation des positions qui limitent notre capacité de cheminer ensemble vers des projets de société plus vertueux.

Convaincu de l'acuité de ces urgences écologiques, sociales et démocratiques, le réseau des CPIE renouvelle son engagement associatif pour faire face à ces nouveaux défis.

3- Une ambition : la réalisation concrète d'actions pour le changement environnemental

Forts de leur ancrage territorial, de leur connaissance des réalités locales et de leurs relations avec les acteurs locaux, en capacité de conjuguer au regard des situations rencontrées des modalités d'actions adaptées et variées : sensibilisation, éducation, développement du pouvoir d'agir des citoyens, dialogue, expertise, approche patrimoniale, initiateurs d'espaces de réflexion, de co-élaboration, de coordination de projet ...

Les CPIE, en réseau, décident de conjuguer leurs pratiques et leurs acquis et de les enrichir **pour accélérer en territoire la résolution des problématiques environnementales** en facilitant l'action commune, nouvel axe de leur mission.

- Ils accompagnent le cheminement d'un ensemble divers d'acteurs, concernés par les problèmes écologiques, sociaux et économiques de leurs territoires, sans présager des résultats ou solutions a priori.
- Ils développent l'écoute et la confiance entre ces acteurs, prenant en compte les perceptions et les expertises de chacun pour identifier les problèmes d'intérêt commun.
- Ils favorisent ainsi la réalisation d'actions décidées ensemble : acteurs publics, privés, société civile et citoyens.

4- La consolidation de notre dynamique de réseau comme levier stratégique pour réussir

Réussir cette ambition et augmenter massivement notre implication dans la résolution des problèmes environnementaux de nos territoires suppose une convergence de moyens et d'engagement de l'ensemble du réseau des CPIE selon trois directions :

- Une dynamique de projet et d'innovation, coordonnée autour d'une même perspective stratégique, construite sur une mobilisation des trois échelons territoriaux et mutualisant compétences, apports d'expériences, démarches et outils, analyses et ressources...
- Une articulation entre local, régional et national pour renforcer la cohérence du réseau CPIE en spécifiant davantage les missions respectives des différents échelons territoriaux :

- Les CPIE au sein de leurs territoires pour conduire les actions de terrain ;
 - Les unions régionales pour soutenir et amplifier l'action des CPIE ;
 - L'Union nationale pour capitaliser, valoriser et animer la dynamique du réseau.
- Le renforcement et la diversification stratégique de nos partenariats avec d'autres acteurs, publics et privés, pour atteindre cette ambition qu'aucun ne peut réaliser seul.

Nous en sommes convaincus, accélérer la résolution des problématiques environnementales, sociales et économiques en facilitant l'action commune sur nos territoires représente :

- **Une opportunité pour l'ensemble des CPIE de renforcer leur capacité à agir pour une transformation de nos territoires,**
- **Un nouveau défi que nous souhaitons partager avec les acteurs de nos territoires,**
- **Un élan pour sortir des sentiers battus et expérimenter avec audace de nouvelles démarches innovantes.**

Cette charte l'affirme.

Nous tous, CPIE, unions régionales, Union nationale des CPIE, sommes engagés à nous inscrire dans son esprit, dans les convictions qu'elle énonce, dans ses objectifs et ses modalités d'action.